



AVIS PUBLIC

Invitation aux citoyens et citoyennes à participer à la formation du 20 octobre 2026
portant sur le financement politique et le contrôle des dépenses électorales

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, que depuis le 1^{er} janvier 2026, la municipalité de Saint-Donat compte plus de 5 000 habitants. Elle est donc maintenant assujettie au chapitre XIII - Autorisation et financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants- de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).

Élections Québec tiendra une séance de formation aux citoyens et citoyennes portant sur le financement politique et le contrôle des dépenses électorales le 20 octobre 2026 à 19h00 à la Salle Jules St-Georges au 490, rue Principale à Saint-Donat. Cette formation est recommandée pour toute personne qui envisage de poser sa candidature lors d'une élection prochaine ou de fonder un parti politique.

Les personnes intéressées sont invitées à confirmer leur présence auprès de Geneviève Provost, greffière, d'ici le 20 octobre 2026 prochain, par courriel greffe@saint-donat.ca ou par téléphone 819 424-2383 poste 263.

Saint-Donat, le 2 septembre 2026

Geneviève Provost, greffière